

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-quatre août deux mille dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 9
11		Procurations : 2

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

- Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoint -

- Madame GALCERA Valérie – Madame LANCIEN Catherine - Messieurs ASELMAYER Yves – MAYSTRE Yves- SASSUS Lucien – SOUTRIC Pierre -

Excusés :

Madame MOURET Simone (procuration à Alain LACRAMPE)

VERGE Didier (procuration à Valérie GALCERA)

Secrétaire de séance : LANCIEN Catherine

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2017/72 – Prise en charge par le S.D.E. 65 de la consommation électrique de l'éclairage public

Monsieur le Maire propose, dans le cadre du plan d'économie d'énergie, de se rattacher au marché avec le Syndicat Départemental d'Electricité afin de diminuer la facture de l'éclairage public et d'avoir un suivi et une gestion efficaces de nos consommations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve et adhère à la démarche de la mise en place du Marché – Eclairage Public.

Présentation par Monsieur Xavier ROGER de la D.D.T. du Plan de Prévention des Risques sur la vallée du Gave de Pau aval

Le Maire rappelle que le P.P.R. est un dispositif réglementaire relatif à la planification des zones constructibles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve de faire une réunion publique le 4 octobre 2017 et ensuite, de délibérer pour rendre un avis favorable avec les préconisations sur certains points dans le délai de deux mois.

Conférence Nationale des Territoires

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 16 août 2017 informant de la mise en place de la conférence nationale des territoires.

Elle réunira tous les six mois, sous la présidence du Premier Ministre, tous les acteurs concernés sur les sujets qui intéressent directement les collectivités. Cette instance permettra à tous les territoires, dans leur diversité, d'être associés aux travaux de cette conférence.

Présentation C.L.E.C.T.

Le Maire expose au Conseil Municipal le rôle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ainsi que la méthode légale d'évaluation des charges transférées.

Les dossiers importants sont :

- Abattoir – accord pour la réalisation avec participation des Communes du Pays Toy à hauteur de 70 000 € avec clause de négociation.
- Zone artisanale – pour la commune, une réunion est prévue le 11 septembre 2017 à 15 h avec les services de la CCPVG pour en débattre.

Questions diverses

- Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz,
- Nouvelle organisation des services d'évaluation domaniale de la DGFIP,
- Information grands prédateurs,
- Politique nouvelle sur les emplois aidés
- Courrier Arcade
- Encaissement du loyer du Presbytère à partir du 1^{er} septembre 2017.

La séance est levée à 22 heures 30.

Feuille de clôture du conseil municipal du 9 septembre 2017

2017/72 – Prise en charge par le S.D.E. 65 de la consommation électrique de l'éclairage public

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i> <i>Procuration à A. LACRAMPE</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>SASSUS Lucien</i>	<i>GALCERA Valérie</i>
<i>VERGE Didier</i> <i>Procuration à V. GALCERA</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>	